

Sport à l'école: la Cour des comptes prône un renforcement au primaire

Paris, 12 sept. 2019 (AFP) -

L'enseignement du sport devrait être renforcé à l'école primaire, où l'éducation physique et sportive (EPS) souffre d'une "carence manifeste", estime la Cour des comptes, qui recommande la mise en place d'objectifs nationaux, à l'instar de la maîtrise de la nage.

"L'instruction de l'EPS dans le primaire n'est effective que partiellement, les trois heures prévues au programme n'étant de façon générale ni effectuées totalement, ni contrôlées", écrit la Cour dans un rapport publié jeudi. Or il s'agit d'une "obligation", souligne-t-elle.

Elle recommande l'intervention dans les écoles des professeurs d'EPS, "au moins pour les deux dernières années du premier degré, assurant le lien avec la classe de sixième". Car, souligne-t-elle, les professeurs des écoles sont peu formés à cette discipline.

L'enseignement de l'EPS, qui mobilise 4 milliards d'euros par an et 37.000 enseignants, est le premier poste de dépenses de l'État en matière sportive, rappelle la Cour.

Le temps d'instruction consacré à l'EPS est supérieur en France à la moyenne européenne. "Pourtant, faute d'une organisation adaptée, le parcours des élèves n'est pas continu et n'incite pas assez à la pratique sportive", écrivent les sages de la rue Cambon. "Il existe trop de cloisonnements entre le primaire et le secondaire, d'une part ; entre l'instruction physique et le monde sportif, d'autre part", poursuivent-ils.

Alors que le degré d'accessibilité des équipements sportifs par les élèves est "un facteur déterminant de la réussite" de tous, l'implication des rectorats sur le sujet "est très contrasté", écrit encore la Cour des comptes.

Elle recommande par ailleurs la mise en place d'"objectifs vérifiables à la fin de la scolarité obligatoire et à la fin du secondaire".

Le "savoir nager", seul objectif national quantifié, n'est pas atteint puisque, selon une étude du ministère portant sur 300 collèges, confirmée par une étude récente menée dans cinq académies, 48% des élèves ne savaient pas nager à l'entrée en sixième, alors que la noyade est la première cause de mortalité par accident des moins de 15 ans, rappelle-t-elle.

ito/epe/shu

Afp le 12 sept. 19 à 11 10.